



**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer une convention relative au dépôt vente géré par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge pour le Pôle Nature de Vitrezay, pour le compte des producteurs avec :

1. **LULU BALADINE** et d'encaisser le chèque de 32,60 €
2. **MINAULT Carole "Plantes & Plumes"** et d'encaisser le chèque de 22,85 €
3. **DOMAINE CASTEL SABLONS SARL** et d'encaisser le chèque de 55,35 €
4. **GARVOUL GARNIER Jérémie** et d'encaisser le chèque de 15,35 €
5. **VIGNOBLE PERONNEAU** et d'encaisser le chèque de 36,90 €
6. **AUX PARGERS SARL** et d'encaisser le chèque de 36,90 €
7. **HOPSCENE SAS** et d'encaisser le chèque de 15,35 €
8. **SM PORCS SARL** et d'encaisser le chèque de 32,60 €

Fait à Jonzac,
Le 03 MARS 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU